Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20261001-D2026100106-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 1er octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
23/09/2026

Conseillers en exercice
18

Président : M. Arnaud FAVE
Secrétaire de séance : Etienne LEROY

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 1er octobre 2026, à 20 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Arnaud FAVE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Arnaud FAVE, Gwénaëlle QUERE, Benoît PERIOU, Jacques LE STEUN, Sylvie KWAYEB, Raymond TESSIER, Françoise LAURENT, Valérie LE NEN-HAMEURY, Anne GRIMALDI, Bruno CASTREC, Franck BODENES, Katell CORRE, Sabrina BOTORNE, Etienne LEROY, Florent LENCOT et Auguste GIRARDOT

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Hervé PERNIN à Jacques LE STEUN, Anne-Sophie RUDE MENAND à Sylvie KWAYEB

D 2026 10 01 06 – ACHAT DU BÂTIMENT 16 PLACE DU BOURG

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que dans le cadre de la politique de dynamisation du centre-bourg, il paraît opportun de faire l'acquisition de l'ensemble bâti situé 16 place du bourg.
L'objectif est de maintenir des façades commerciales dans le centre-bourg et d'éviter le changement d'affectation en logement.
L'acquisition porte sur la parcelle cadastrée AB 487 ainsi que sur une partie de la parcelle AB 490, afin de garantir un accès depuis l'arrière du bâtiment.
En contrepartie la Comme cèdera une portion de la parcelle AB 489.
Après échanges avec les vendeurs, un accord sur le prix de 140.000,00 € TTC est intervenu, hors frais de géomètre et de notaire. La comme s'engage également à la réfection du mur, rendue nécessaire par la nouvelle délimitation.
Monsieur le Maire propose au Conseil de faire l'acquisition de l'immeuble situé 16 place du bourg, aux conditions sus-évoquées, de l'autoriser à signer tous documents afférents à cette acquisition ainsi que de solliciter des subventions auprès de Morlaix Communauté, le Département et la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Donne son accord pour l'acquisition de l'immeuble situé 16 place du bourg et les échanges de terrains, au prix de 140.000,00 € TTC, hors frais de géomètre et de notaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer, l'acte de vente ainsi que toutes pièces nécessaires à la vente
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de Morlaix Communauté, le Département et la Région.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de
➢ la publication le ..... : 12/10/2026
➢ la transmission à la Préfecture le ..... : 12/10/2026
Fait à PLOUEZOC'H, le 12/10/2026
Pour extrait conforme

Arnaud FAVE, Maire,

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252

Etienne LEROY, secrétaire